

Communiqué de presse du 28 septembre 2023

**LIQUIDATION JUDICIAIRE DE L'ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE DE FAIRE APPEL
ET DEMANDE AU PARQUET DE FAIRE APPEL EGALEMENT**

Une imprudente gestion par l'ancienne directrice et deux anciens présidents, durant les années 2021, 2022 et début 2023, s'accompagnant d'une rétention d'information vis-à-vis des autres membres du Conseil d'administration sur la réalité des dettes, a conduit l'association au dépôt de bilan en mars dernier. Aucune alerte officielle ne leur avait été faite lors de l'AG de juin 2022

Le Tribunal judiciaire de Pontoise a décidé de prononcer le 26 septembre 2023 la liquidation judiciaire de notre association, se basant sur la requête des administrateurs judiciaires gérant l'association depuis le 28 mars, date de mise en redressement judiciaire, sans tenir compte aucunement des arguments développés par l'avocat de l'association, ni des efforts faits pour respecter les consignes de redressement.

Le Conseil d'administration, ayant respecté les injonctions faites dans le cadre du redressement demandait au tribunal la poursuite de la période d'observation, et ne comprend pas ce jugement.

Du Côté des Femmes est une association qui œuvre depuis 40 ans dans le Val d'Oise. Ce sont ainsi des milliers de femmes et enfants victimes de violences qui ont pu bénéficier d'un accompagnement global, sécurisant et spécialisé, dans une visée émancipatrice.

Du Côté des Femmes – c'est chaque année :

- Plus de 250 femmes et enfants victimes hébergés et mis en sécurité (sur les 183 places d'hébergement)
- Plus de 8500 appels de femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales traités,
- Plus de 2 000 femmes reçues en 1^{er} accueil sur nos 2 sites de Cergy et Sarcelles,
- Plus de 5 000 entretiens avec les femmes victimes de violences,
- Plus de 1 500 entretiens avec des psychologues spécialisés dans le syndrome post-traumatique,
- Environ 350 femmes accompagnées dans les différents dispositifs d'insertion vers l'emploi,
- 13 femmes en moyenne, bénéficiant du dispositif chantier d'insertion par l'activité économique,
- Près de 600 professionnel.les formés sur les violences faites aux femmes, de tous secteurs (police, gendarmerie, hôpital, justice, social...),
- Des permanences décentralisées dans des communes tant à l'est qu'à l'ouest du Val d'Oise pour être au plus près des femmes,
- Près de 200 femmes et enfants en situation de grande vulnérabilité accueillis dans notre « Accueil de jour non mixte », leur permettant de répondre à leurs premiers besoins vitaux, et un accès aux droits primaires,
- L'accompagnement des femmes titulaires d'un « Téléphone Grave danger »
- Des conventions signées avec de nombreux partenaires institutionnels reconnaissant notre expertise, des partenariats avec des associations locales aux compétences complémentaires et des soutiens multiples en mécénat de compétences ou financiers.

TOUT CELA DEVRAIT-IL S'ARRETER ?

A l'heure où ces éléments démontrent le rôle essentiel de Du Côté des Femmes dans le Val d'Oise

A l'heure où nous avons reçu en juin 2023 le Trophée départemental de l'égalité des chances

A l'heure où nous avons été sollicité·es pour expérimenter le dispositif pilote pour les femmes victimes de violence, le « Pack Nouveau Départ » en partenariat avec la CAF

A l'heure où les Violences faites aux femmes sont une « Grande Cause nationale »

Il nous paraît inconcevable d'envisager la liquidation de l'association Du Côté des Femmes !

Le Conseil d'administration ne comprend pas ce jugement

En effet, dans un contexte très difficile de redressement judiciaire, avec toutes ses contraintes, l'association a atteint les objectifs fixés par les administrateurs sur une « période d'observation » de 6 mois, amputée des deux mois d'été :

- La fermeture de deux dispositifs gravement déficitaires
- La gestion d'un important plan social de 15 licenciements
- Une activité maintenue et toujours aussi dense
- La réouverture de 40 places d'hébergement d'urgence, et ce dès le mois d'octobre
- L'embauche de nouvelles salarié·es (et d'autres embauches sont à venir)

Le Conseil d'administration demande une nouvelle période d'observation, a décidé de faire appel de ce jugement, et demande au parquet de faire appel également.

A CE JOUR NOUS LANCONS UN CRI D'ALARME

La disparition de DU COTE DES FEMMES priverait

- le Val d'Oise de l'UNIQUE Maison des femmes
- les femmes les plus vulnérables d'un lieu sécurisant, avec un fort risque de retour à l'errance
- les femmes bénéficiaires d'un lieu permettant de rompre leur isolement
- les femmes victimes de violences d'un accompagnement global et spécifique ayant fait ses preuves.
- Les femmes en danger du droit fondamental à être accueillies, écoutées, accompagnées et sécurisées
- les acteurs territoriaux, tels que la police et la gendarmerie, les tribunaux, les hôpitaux, les services sociaux, et autres...du soutien indispensable de notre expertise
- les professionnel·les des apports théoriques et pratiques délivrés par notre pôle Formation

IL Y A URGENGE

PAR CE JUGEMENT, DU COTE DES FEMMES EST CONDAMNEE A MORT ! NOUS AVONS BESOIN DE TOUS LES SOUTIENS POSSIBLES INSTITUTIONNELS ET PRIVÉS POUR CONSOLIDER NOTRE DEMANDE D'APPEL !

Envoyez vos messages de soutien à direction@ducotedesfemmes.asso.fr